

Séminaire. Enfants difficiles : un problème de société ? Quels repères pour mieux coopérer ?

Interdisciplinarité/réorganisation des soins

De nombreuses réformes sur le plan économique et social sont déjà en route pour cette nouvelle décennie et notre capacité de participation à la vie économique et sociale s'affirme dans nos constructions et consubstantiellement, notre volonté d'indépendance. Cette indépendance professionnelle menacée ne doit-elle pas passer par une coordination avec nos confrères généralistes, en première ligne pour la reconnaissance des désordres psychiques et mentaux ?

La formation obligatoire (loi décembre 2009) le D.P.C. développement personnel et professionnel continu est encore en attente de décret d'application mais il est aujourd'hui certain qu'il passera par l'interdisciplinarité.

Cette année encore, comme en 2010, nous vous proposons une formation O.G.C. indemnisée par les organismes de Sécurité sociale « Enfants difficiles : un problème de société ? Quels repères pour mieux coopérer ? » Cette année l'ouverture du séminaire est garantie pour France entière, frais de déplacement pris en charge également par l'OGC. C'est un séminaire de deux jours complets, envisagés jusqu'à présent le vendredi et le samedi mais qui peuvent être programmés éventuellement sur d'autres jours si vous le souhaitez. L'apport de cas cliniques avec des situations diagnostiques et thérapeutiques difficiles est souhaitable car nous travaillons en atelier mono disciplinaire avec les cas cliniques apportés par les participants. Les difficultés diagnostiques seront ensuite exposées en plénière avec l'ensemble des participants (Pédiatres, Médecins Généralistes et Psychiatres) et leur reconnaissance étayée par l'expert (Généraliste ou Psychiatre) afin d'échanger sur la perception de chacun dans une perspective clinique affinée. Ne seront pas abordés les traitements médicamenteux qui nécessitent un autre séminaire, cependant nous pourrions partager nos connaissances sur les lieux de soins et les lieux de scolarité des « Enfants difficiles ». Les réformes introduites par les lois de 2005 et 2006 sur l'Enfance inadaptée seront alors abordées.

Dès qu'une date sera fixée nous vous invitons à prendre rapidement contact avec l'AFPEP afin de pouvoir peut-être envisager deux formations sur l'année dans ce registre.